



Procuration CCP, Comptes Epargne et Comptes-Titres « Entreprises, Professionnels et Associations »

Mise en place ou révocation

Titulaire du compte

Raison sociale : _____

ou Entrepreneur individuel : Nom : _____ Prénom : _____

N° SIREN : _____ RNA _____

DÉSIGNE LE MANDATAIRE SUIVANT :

Identification du mandataire

M. Mme

Nom de famille (Nom de naissance) _____ Prénoms _____ Nom marital ou d'usage _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____

Commune

Dpt

Pays

Adresse : _____

Résidence, bâtiment

Numéro et nom de la voie

Lieu-dit _____ Code postal _____ Commune _____ Pays _____

Adresse mail : _____ Téléphone à privilégier : _____

Je refuse de recevoir des offres commerciales, par voie électronique, de la part de La Banque Postale, les sociétés du groupe auquel elle appartient, ses partenaires et prestataires.

Si plus d'un mandataire, renseigner directement le formulaire multi mandataires et/ou multi comptes

Conformément aux conditions générales, un document officiel d'identité avec photographie en cours de validité pour chaque mandataire doit être remis à La Banque Postale. (copie recto verso de la CNI)

VEUILLEZ PRÉCISER VOTRE DEMANDE EN COCHANT LA CASE CONCERNÉE :

Donne procuration à toutes les opérations sur le(s) compte(s) décrites au verso

Documents à fournir : Pièce d'identité du mandataire Carton de signature(s) (un carton de signature par compte)

Révoque la procuration donnée

En cas de demande de révocation d'une procuration, si le Mandataire pour lequel la révocation de procuration est demandée est également le Mandataire principal du contrat Banque en Ligne*, le nouveau Mandataire principal du contrat Banque en Ligne* sera, par défaut, le titulaire du Compte ou son représentant légal.

Si la personne bénéficie des produits suivants, veuillez préciser votre choix :

Carte bancaire : Suppression de(s) Carte(s) bancaire(s) détenue(s) par la personne désignée ci-dessus.

En absence d'instruction, la carte sera conservée par le porteur (titulaire du contrat d'adhésion carte bancaire).

Banque en ligne : Suppression de la personne désignée ci-dessus comme mandataire secondaire sur le contrat Banque en Ligne*.

En l'absence d'instruction, cette dernière restera utilisatrice du contrat Banque en Ligne*.

* Service de consultation et de gestion de compte sur Internet

Désignation du ou (des) compte(s) concerné(s) détenu(s) à La Banque Postale uniquement

Numéro de CCP : _____

Lettre

Gérer ses comptes Numéro de CCP : _____

Lettre

Numéro de CCP : _____

Lettre

Si plus de 3 CCP, veuillez renseigner directement le formulaire multi mandataires et/ou multi comptes

Sur le(s) compte(s)-titre(s)

Compte-titres : _____ et son CCP associé n° : _____

Lettre

Compte-titres : _____ et son CCP associé n° : _____

Lettre

Compte-titres : _____ et son CCP associé n° : _____

Lettre

Si plus de 3 Comptes-titres, veuillez renseigner directement le formulaire multi mandataires et/ou multi comptes

Compte(s) Épargne Nature (Livret A, Livret B, CSL) _____

Numéro de compte _____

Lettre

Lettre

Si plus de 2 Comptes Épargne, veuillez renseigner directement le formulaire multi mandataires et/ou multi comptes

• Je (nous) reconnais (reconnaissons) avoir pris connaissance de la Convention de Compte « Associations de proximité » ou la Convention de Compte-Titres Personnes Morales et Entrepreneurs Individuels ou « Professionnels » ou « Entreprises-Economie Sociale et Secteur Public Local » en vigueur, des conditions générales du (des) produit (s) d'épargne objets de la présente procuration ou des conditions générales des comptes titres objets de la présente procuration qui m'ont été remises en même temps que le contrat, ainsi que les conditions générales de la procuration figurant au verso et l'étendue des pouvoirs mentionnés ci-dessus, déclare y adhérer sans réserve.

• Dans le cadre de la présente procuration, les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel sont décrites à l'article « Protection des données à caractère personnel » des Conditions Générales de la procuration ci-jointes.

Le mandant agissant en qualité de Représentant légal ou entrepreneur individuel
 Autre personne ayant délégation de pouvoir

Je refuse de recevoir des offres commerciales de la part de La Banque Postale, les sociétés du groupe auquel elle appartient, ses partenaires et prestataires, par courrier postal et via des appels téléphoniques.

Nom _____ Signature précédée de la mention «Bon pour pouvoir»

A _____ le _____

Le mandataire

Je refuse de recevoir des offres commerciales de la part de La Banque Postale, les sociétés du groupe auquel elle appartient, ses partenaires et prestataires, par courrier postal et via des appels téléphoniques.

Nom _____ Signature du mandataire précédée de la mention «Accepte le présent pouvoir»

A _____ le _____

Conditions Générales de la Procurator

Procurator sur le Compte Courant Postal

Conformément à la Convention de Compte Courant Postal, la procurator sur un Compte Courant Postal (ci-après « le Compte ») permet au mandataire désigné par le titulaire du compte de réaliser les opérations suivantes à l'exclusion de toute autre opération :

- signer tous les ordres de débit ou de crédit (chèques, virements, prélèvements, etc.),
- résilier tout contrat d'adhésion carte bancaire à l'exclusion de celui souscrit par le Client,
- demander et obtenir des moyens de paiement sur le Compte pour lui-même, le Client ou un tiers,
- se faire communiquer toutes les pièces et renseignements concernant les opérations enregistrées sur le Compte, sans exception ni réserve, à compter de la date de signature de la procurator et uniquement pendant toute la durée de la procurator,
- effectuer une opposition sur les chèques, sur les cartes ou sur un prélèvement
- révoquer un prélèvement ou un virement permanent
- informer du changement d'adresse du titulaire en fournissant le justificatif correspondant.

Procurator sur le compte-titres

Cette procurator s'applique au(x) compte(s)-titres désigné(s) au recto par le titulaire et permet au Mandataire d'effectuer les opérations suivantes à l'exclusion de toute autre opération sur ce(s) compte(s)-titres selon les conditions générales définies dans la Convention de Compte(s)-titres Personnes Morales et Entrepreneurs Individuels de La Banque Postale et notamment de :

- déposer, retirer et transférer tout titre,
- donner les ordres d'achat et de vente en bourse autorisé à La Banque Postale, les ordres d'achat et de vente d'OPCVM, tout ordre de souscription, les opérations de remboursement, d'échange et de conversion de toute valeur,
- demander le nantissement de toute valeur et tout droit afférent à ces valeurs,
- donner tout ordre de virement de titres,
- choisir l'option fiscale applicable aux revenus des valeurs,
- se faire communiquer uniquement pendant toute la durée du mandat, toutes les pièces et renseignements concernant les opérations enregistrées sur le compte-titres sans exception ni réserve,
- donner mandat à La Banque Postale pour administrer le portefeuille de valeurs mobilières inscrites chez les émetteurs et reproduites sur le compte-titres,
- retirer toute somme, toucher et recevoir le produit de toute vente, du remboursement de tout titre amorti, ainsi que tout revenu, arrérage ou dividende, et donner quittance et décharge.

Procurator sur le Livret A, le Livret B et CSL

Cette procurator s'applique au(x) livret(s) désigné(s) au recto par le titulaire et permet au Mandataire d'effectuer les opérations sur ce(s) livret(s) selon les Conditions Générales définies dans la Convention de Compte :

- signer tous les ordres de débit ou de crédit (virement, prélèvement, retrait, versement),
- choisir l'option fiscale,
- se faire communiquer toutes les pièces et renseignements concernant les opérations enregistrées sur le(s) livret(s) sans exception ni réserve, à compter de la date de signature de la procurator et uniquement pendant toute la durée de la procurator,
- informer du changement d'adresse du titulaire, en fournissant le justificatif correspondant.

Fin de la procurator

La procurator prend fin notamment dans les cas suivants : révocation par le titulaire notifiée par lettre recommandée avec avis de réception au Centre Financier ou déposée en bureau de Poste, renonciation du Mandataire, décès, incapacité, surendettement, dissolution, liquidation ou procédure collective du titulaire ou du Mandataire. En cas de clôture d'un(de) compte(s) visé(s) par la procurator, celle-ci prendra fin pour ce(s) compte(s).

Dans tous les cas, le Client ou le Mandataire, doit notifier à La Banque Postale la survenance d'une des situations listées ci-dessus, par lettre recommandée avec avis de réception, signée, adressée au Centre Financier gestionnaire, par courrier simple déposé en bureau de poste ou en complétant le formulaire spécifique de La Banque Postale remis en bureau de poste.

En cas de demande de révocation d'une procurator, si le Mandataire pour lequel la révocation de procurator est demandée est également le Mandataire principal du contrat Banque en ligne (Service de consultation et de gestion de compte sur Internet), le nouveau Mandataire principal du contrat Banque en ligne sera, par défaut, le titulaire du Compte ou son représentant légal.

Le titulaire du Compte qui révoque une procurator doit informer immédiatement son Mandataire de la fin de son mandat.

Le cas échéant, La Banque Postale peut également mettre fin à toute procurator. Elle en informe le titulaire du(des) compte(s) par écrit dans les meilleurs délais.

Responsabilité du titulaire

Les opérations effectuées par les Mandataires, dans le cadre des pouvoirs que le titulaire du(des) Compte(s) leur a confiés, engagent l'entière responsabilité du titulaire du(des) Compte(s).

Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies, ci-après « les données », font l'objet de traitements dont le responsable est La Banque Postale, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Elles sont traitées pour l'exécution de la procurator bancaire, pour la gestion des clients et des prospects en vertu de l'exécution du contrat, ou du respect d'obligations légales ou réglementaires, telles que la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les données du Mandataire seront conservées pendant la durée de la procurator.

Les données sont également utilisées dans l'intérêt légitime de la Banque, notamment, dans le cadre de la lutte contre la fraude, ainsi qu'à des fins de personnalisation et de ciblage des offres commerciales pour améliorer la relation commerciale, et conservées à ce titre pour une durée de 1 an.

Les données peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale par voie postale ou par téléphone ou par voie électronique, dans l'intérêt légitime de la Banque, et conservées à ce titre pour une durée de 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale ou du dernier contact avec la personne.

L'ensemble de ces données pourra être conservé au-delà des durées précisées, dans le respect des délais de prescription légaux applicables. Les données à caractère personnel collectées sont obligatoires pour l'exécution de la procurator sur le Compte. A défaut, la demande de procurator ne pourra pas être traitée.

Les données sont destinées à la Banque et pourront être communiquées aux sociétés du Groupe auquel appartient et à ses sous-traitants ou partenaires pour les traitements et finalités cités ci-avant. Elles pourront également être communiquées à toute autorité administrative ou judiciaire habilitée, ou plus généralement à tout tiers autorisé, pour satisfaire à ses obligations légales ou réglementaires. Le Mandataire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement. Il peut faire une demande de portabilité pour les données qu'il a fournies et qui sont nécessaires à l'exécution de la procurator ou au traitement desquelles il a consenti. Il peut à tout moment retirer son consentement lorsque celui-ci a été préalablement donné. Il peut aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après leur décès. Il peut exercer ces droits en précisant son nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité, en s'adressant par courrier au responsable de traitement, La Banque Postale - Service Relations Clients - 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06. Le Mandataire peut s'adresser au Délégué à la Protection des Données de La Banque Postale - 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données, le Mandataire a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).